

# La transition écologique et solidaire à l'échelon local

## Déclaration du groupe de la CGT

Au sortir de la COP 23, nous pouvons constater que même avec les meilleures volontés affichées, la transition écologique n'est pas traitée à la hauteur des enjeux et surtout pas à la hauteur des urgences. Quand on ne parle pas de recul, on constate que les avancées ne sont pas assez rapides et se heurtent à toutes sortes de blocages ne permettant pas une généralisation des processus.

En France, c'est en partant de ce constat que le gouvernement porte notamment son projet de contrat de transition écologique. Ce contrat est présenté comme élément d'ambition pour « accompagner les territoires dans tous les aspects de la transition écologique y compris les mutations économiques et sociales ».

L'intention si bonne soit-elle ne doit cependant pas conduire à recourir à un outil d'opportunité pour gérer des situations particulières sur une quinzaine de territoires « démonstrateurs » avec une éventuelle généralisation à plus long terme sans cohérence d'ensemble notamment en terme de développement économique des territoires et sans moyens suffisants. Le CTES ne doit pas être un contrat de vitrine pour faire passer la pilule des fermetures de sites avec un traitement au cas par cas pour les salarié.e.s et les territoires concernés, qui plus est, dans un contexte de remise en cause de notre modèle social et solidaire. Ceci ne va pas dans le sens du projet intégré de la CGT d'un développement humain durable.

L'axe général de l'avis qui consiste à envisager le CTES comme systémique et solidaire lui confère une autre envergure. Il ne s'agit pas d'entrer dans une énième phase expérimentale mais de permettre à tous les territoires de se saisir de cette possibilité en fonction de leur état d'avancement en matière de transition écologique afin de créer une dynamique d'ensemble. Dans ce sens, l'avis pointe plusieurs fois la responsabilité de l'État dans le cadre d'une stratégie cohérente et solidaire de la gestion du territoire ainsi que la nécessaire consultation permanente des acteur.rice.s et décideurs.

L'inclusion d'objectifs intégrés dans le cadre du contrat, les préconisations sur les transitions professionnelles incluant un volet formation/emploi, la nécessaire présence d'antennes territoriales des services de l'Etat et des établissements publics notamment en ingénierie publique ainsi que les besoins et moyens de financement vont dans le bon sens et justifient l'ajout du terme solidaire dans le libellé.

Par contre le temps nous aura manqué pour approfondir et détailler certaines des pistes, notamment celle concernant la gouvernance, le rôle et l'implication de chaque collectivité dans les processus. Il aura également manqué au rapporteur, à la présidente de section et aux administrateurs qui ont travaillé dans l'urgence et que nous remercions vivement.

Le groupe de la CGT a voté l'avis.